

ENFANCE EN DANGER

Bilan des travaux internationaux sur l'estimation du nombre d'enfants ayant subi des mauvais traitements

CAHIER DES CHARGES

I – Contexte et enjeux

L'une des missions de l'Oned consiste à dénombrer les enfants en danger en référence à l'article 375 du code civil.

Depuis son ouverture, l'observatoire propose une estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une (ou plusieurs) mesure de protection de l'enfance à partir de données collectées chaque année par les services statistiques des Ministères des Affaires Sociales et de la Justice. Il développe actuellement un dispositif d'observation des enfants pris en charge et s'interroge sur la part des enfants en danger non repérés.

Dans ce cadre, l'Oned souhaite aujourd'hui faire réaliser un **bilan des travaux internationaux (y compris des études françaises en cours), sur l'estimation chiffrée des enfants ayant subi des mauvais traitements, qu'ils aient été pris en charge ou non par les services compétents.**

II – Objet de la prestation

L'appel d'offre a pour objet la réalisation d'une analyse critique des recherches, études et enquêtes ayant amené des éléments de connaissance sur la part de la population ayant subi des mauvais traitements (violences physiques, sexuelles, psychologiques et négligences lourdes) durant l'enfance ou l'adolescence.

Cette analyse devra permettre d'une part, d'identifier les méthodologies et techniques d'enquête utilisées et leurs limites. D'autre part, d'avoir une estimation de la part de cette population qui n'a pas bénéficié d'une prise en charge appropriée.

III – Modalités envisagées pour réaliser l'étude

Le bilan effectué devra permettre l'identification, la sélection et l'analyse des recherches, études et enquêtes, au minimum de langue anglaise et de langue française. Il devra en outre intégrer les travaux français en cours de réalisation ou d'exploitation.

La proposition de recherche précisera et justifiera notamment la méthodologie utilisée. Elle devra être exposée clairement dans un maximum de 15 pages (hors C.V. et annexes) et mettra en évidence la capacité de l'équipe à mener à bien le projet.

IV - Calendrier et modalités d'utilisation des résultats

L'équipe de recherche sélectionnée (de type universitaire, associatif ou cabinet) bénéficiera de **six mois** à compter de la signature de la convention de recherche pour réaliser ce travail. L'équipe de recherche informera régulièrement l'Oned de l'état d'avancement des travaux et collaborera avec les membres de l'Oned chargés du suivi de la recherche.

Les résultats de la recherche seront la propriété conjointe de l'Oned et des chercheurs. Ces derniers pourront en faire utilisation moyennant l'information du financement accordé par l'Oned. Les contractants s'engagent à informer l'autre partie de la réalisation de travaux et/ou de publications qui en découleront.

V – Réponse à l'appel d'offres et choix du prestataire

Cet appel d'offres est effectué dans le cadre d'une publicité et d'une mise en concurrence adaptées, le budget alloué à l'étude étant inférieur au seuil des marchés publics imposant une publicité réglementaire.

L'Oned effectuera une mise en ligne de l'appel d'offres sur son site.

Les candidatures devront avoir été déposées à l'Oned au plus tard le **5 décembre 2007, à 17h00**. Les dossiers comprendront :

- les modalités envisagées pour réaliser l'étude
- la note de présentation des chercheurs
- la fiche de renseignements administratifs et financiers dûment remplie.

La sélection sera réalisée par une commission *ad hoc* composée de membres du Conseil scientifique de l'Oned. Les résultats de la sélection seront communiqués avant le vendredi 21 décembre 2007.